



## Propriétaire tente d entrer sans prevenir

Par **Eleno**, le **06/04/2022** à **01:14**

Bonjour,

Je suis locataire et mon propriétaire m'informe qu il doit changer un morceau de ma douche car elle fuit dans l appartement du dessous. Il me dit que il doit deja commander des pièces, et que faudrait pas utiliser la douche juste apres le temps que les joints sèches.

Je lui repond dans la conversation que en tant normale je travaille de mardi a vendredi ce qui fait que je suis pas au domicile.

4j plus tard, un mardi, (aucun message ni appel du proprio depuis) je suis finalement chez moi car en arrêt maladie. Je suis couché au lit. J'entend quelqu un qui essaye d'insérer une clé dans la serrure en insistant. Il continu. Je me leve, je m' habille un peu en panique. J ouvre. Mon proprio étonné de me voir là. Il me demande si j ai changé la serrure je lui dit non je mets la clé de l intérieur. Il me dit que il vient faire les travaux pr la douche. Il fait les travaux. Me dit de pas utilider la douche pendant 24h et me dit qu il repassera le lendemain.

J aurai pas ete la, il serait bien rentré sans mon accord et ça aurait ete une violation de domicile. Or j étais là. Mais a il le droit d insister 5 minutes sur la serrure au lieu de simplement frapper ?(deuxième fois qu il me fait ça) et surtout de passer sans dire le jour et l'heure de passage? Meme si c est des travaux "urgents" ?

Merci de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **06/04/2022** à **07:15**

Bonjour,

Je ne comprends pas exactement quelle est votre question puisque vous semblez déjà tout savoir, votre bailleur n'a effectivement pas le droit d'entrer chez vous sans que vous ne l'y ayez invité à le faire.

vous avez le droit de changer les serrures pour lui éviter la tentation d'utiliser la clé qu'il a conservée...

Par **Eleno**, le **06/04/2022** à **10:33**

En soit ma question était de savoir si lui il peut avoir des penalités juridiques même si bien que car j étais la, il n est pas entrée.

Le fair de pas prevenir par exemple.

(Ou d insister 5 minutes avec la clé au lieu de frapper simplement)

((L idee est pas de le punir a tout pris juste pour savoir car c est pas les premieres choses "limites legalement" qu il fait...donc je note les dates et met de côté pr le moment.))

Desole de pas avoir été clair et merci d avance pour votre reponse

Par **coprolectos**, le **06/04/2022** à **10:54**

Bonjour,

Je complète en disant qu'effectivement vous pouvez changer la serrure, ET vous n'avez pas à lui remettre un double de vos nouvelles clés. VOUS ETES CHEZ VOUS et il n'est pas chez lui.

S'il insiste ou vous menace, soyez rassuré, vous êtes dans votre droit.

Bien à vous.

Par **janus2fr**, le **06/04/2022** à **11:14**

[quote]

En soit ma question était de savoir si lui il peut avoir des penalités juridiques même si bien que car j étais la, il n est pas entrée.

[/quote]

Je ne pense pas qu'une plainte pour "tentative de violation de domicile" puisse prospérer, d'autant qu'il vous faudrait en plus en apporter la preuve...